

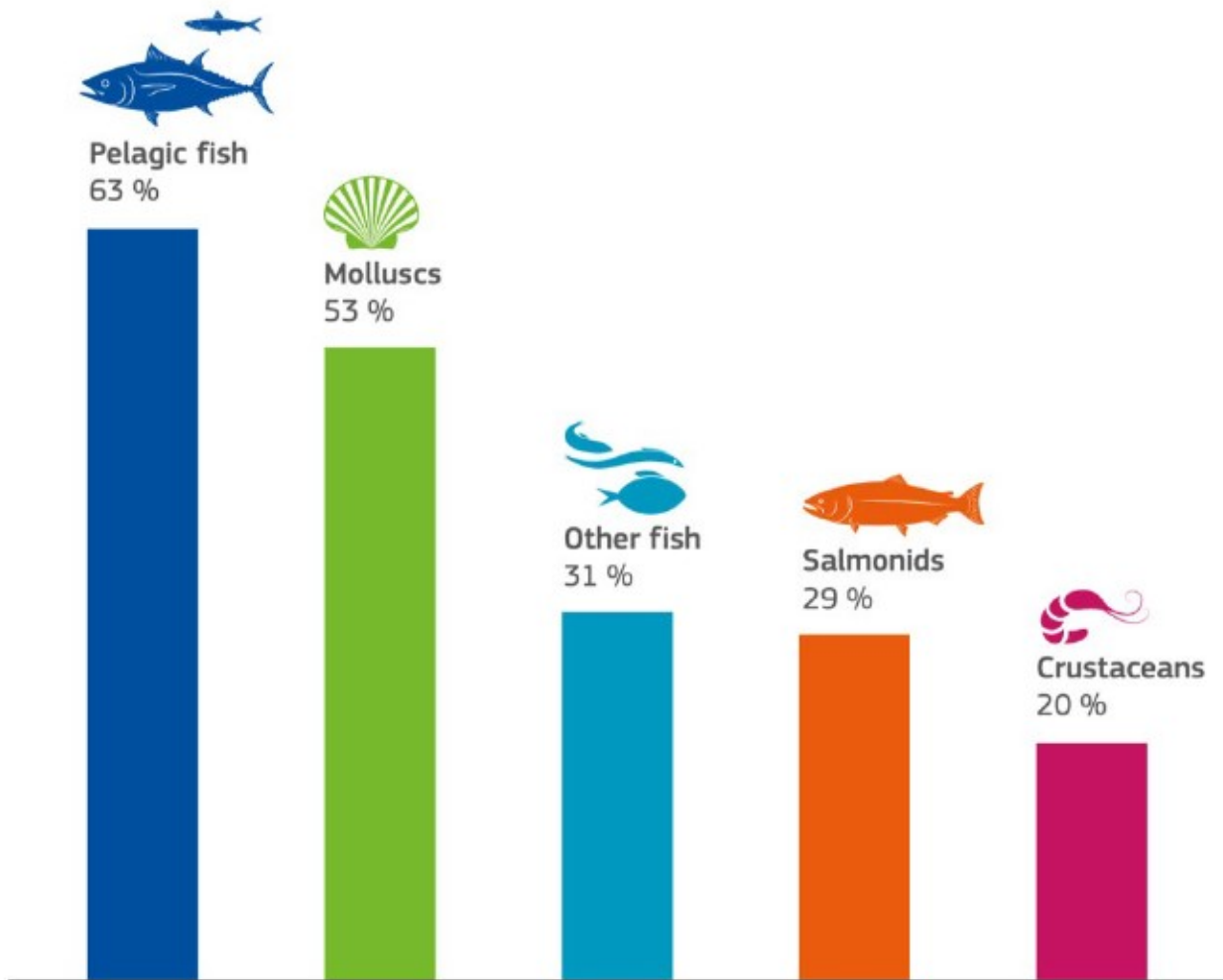
Les défis du pacte vert européen pour la pêche et l'aquaculture

18 décembre 2023

La commission PECH du Parlement européen a publié une série de trois documents analysant les défis et opportunités, pour la pêche européenne, associés au pacte vert. Le premier est consacré à la décarbonation et à l'économie circulaire de la pêche. Il met en avant la nécessité de réduire la consommation énergétique des bateaux grâce à une conception et une exploitation plus efficaces. Le deuxième aborde de la biodiversité marine, en lien avec les objectifs de la stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Il traite du développement des parcs éoliens *offshore*, ainsi que des risques que représentent la pêche et les prises accessoires pour les espèces marines protégées.

Le troisième document s'intéresse aux enjeux de la sécurité alimentaire. Après avoir rappelé les principales politiques européennes de préservation de l'environnement ayant des incidences sur la production halieutique et aquacole, il dresse un état des lieux de la dépendance européenne aux importations en produits de la mer (voir figure), puis propose un panorama de la production aquacole en Europe. Les auteurs montrent que dans l'UE, le rapport entre la production nationale (captures plus aquaculture) et la consommation intérieure est resté stable depuis 2011, autour de 40 %.

Taux d'autosuffisance de l'Union européenne en 2019 par type de produits de la mer



Source : Parlement européen

La dernière partie du document est consacrée aux recommandations. Partant du constat que les volumes pêchés sont insuffisants pour satisfaire les besoins européens, et qu'ils seront appelés à se réduire, les auteurs considèrent qu'une partie des besoins devra être comblée par la production aquacole. Il conviendrait donc de soutenir son développement durable, aussi bien en Europe que dans les pays tiers qui sont ses fournisseurs, au premier rang desquels la Norvège suivie à parts égales par le Maroc, le Royaume-Uni, l'Équateur, la Chine et l'Islande. Plusieurs pistes sont proposées telles l'encouragement de l'aquaculture d'espèces à faible niveau trophique (moules, huîtres, bivalves), l'amélioration de la gestion des enclos de production en eau libre, le développement de nouvelles sources de protéines issues de l'économie circulaire pour alimenter les élevages, la vigilance concernant le respect des accords de partenariat et des exigences de durabilité pour les produits importés (voir figure).

Accords de partenariat pour une pêche durable entre l'Union européenne et les pays tiers en 2022



Source : Parlement européen

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : [Parlement européen](https://www.europarl.europa.eu)

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/IPOL_STU\(2023\)747295](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/IPOL_STU(2023)747295)

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/IPOL_STU\(2023\)752437](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/IPOL_STU(2023)752437)